

CONCOURS PHOTO **TOULAUD 2018**

REGLEMENT INTERIEUR

1. Objet du concours photos

Le Comité Municipal Culture et Loisirs organise un concours photos pour permettre à tous, enfant ou adulte de donner sa vision de son lieu de vie, Toulaud.

Il peut s'agir d'un lieu, d'une personne, d'un évènement, de tout ce qui peut définir notre Commune à travers l'œil du photographe amateur.

Demander aux habitants de nous confier leurs photos, c'est partager des regards différents, découvrir la diversité des points de vue, créer de nouveaux liens...

2. Thème des photos

Les photos pourront avoir pour thème l'environnement, le patrimoine architectural, les animations, la faune, la flore, les scènes de vie qui représentent la commune de Toulaud.

3. Catégorie

Le concours comprend deux catégories de participants :

- Catégorie jeunesse pour les enfants de moins de 15 ans,
- Catégorie 15 ans et plus.

4. Durée du concours

Le concours est ouvert du 8 janvier au 30 novembre 2018.

Une photo sera sélectionnée chaque trimestre et postée sur le site internet de Toulaud.

Première sélection : du 8/01 au 31/03/2018

Deuxième sélection : du 1/04 au 30/06/2018

Troisième sélection : du 1/07 au 30/09/2018

Quatrième sélection : du 1/10 au 30/11/2018

5. Conditions de participation

La participation au concours est gratuite.

Il est ouvert à tous, les Toulaudains, les touristes, les gens de passage sur la commune de Toulaud.

Sont exclus les photographes professionnels et les membres du jury du concours.

Seules les photographies réalisées en 2018 seront prises en compte pour le concours photos.

6. Modalités de participation

Chaque participant peut envoyer 3 photos par trimestre.

Il devra transmettre par mail à l'adresse suivante : concoursphototoulaud@gmail.com , ou déposer en Mairie :

- Sa photographie en format JPEG, avec nom, prénom et légende en indiquant la date et le lieu de la prise de la photo (par exemple : DUPONT Martin – 06/05/2016- école élémentaire).
- Une adresse mail valide et un téléphone.

Un accusé de réception comportant la date et le numéro d'enregistrement du dossier sera adressé par mail à chaque participant par le CMCL.

Les personnes mineures devront fournir en plus une autorisation parentale complétée et signée par leur représentant légal (modèle figurant page 5 du présent règlement).

7. Jury du concours et critères de sélection

Un jury du concours sera constitué pour sélectionner les photographies. Sous la présidence de Madame Nathalie Aubert, il sera composé :

- Des membres du CMCL,
- De 2 conseillers municipaux.

Le jury aura pour mission de sélectionner les photographies des candidats présentées de façon anonyme. A ce titre, aucun signe distinctif ou filigrane ne doit être apposé sur les photos. Ne pourront connaître les noms des auteurs des clichés que la ou les personnes chargées de réceptionner les œuvres.

Les critères de sélection seront :

- Le respect du thème
- La qualité artistique (esthétique de la photographie, qualité et réalité de la prise de vue).

Le jury se réserve le droit d'exclure toute photo qui ne respecterait pas le thème du concours ou le règlement du concours. Seront éliminées les photographies présentant un aspect litigieux, reçues après le 30/11/2018, non réalisées sur le territoire de Toulaud, portant une

inscription ou bien pouvant porter tort à des personnes ou des institutions tierce présentées dans le document tant implicitement qu'explicitement.

Le jury du concours se réserve le droit d'exclure les images qu'il juge inappropriées.

La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.

Le photographe du trimestre sera prévenu par mail ou par téléphone.

8. Prix et récompenses

Les photos sélectionnées dans les 2 catégories seront publiées sur le site internet de Toulaud.

Une exposition à la bibliothèque de Toulaud reprendra fin 2018, les meilleurs clichés.

Le lauréat de chaque catégorie sera récompensé.

9. Responsabilités et droits photographiques

La participation au concours entraîne expressément pour les photographes la cession des droits d'auteur des clichés au bénéfice du Comité Municipal Culture et Loisirs de Toulaud. La cession des droits d'auteur par le photographe induit notamment le droit de reproduction et d'utilisation. En contrepartie, le CMCL s'engage à divulguer l'identité du photographe (prénom et nom) qui pourra être mentionnée sur le site internet communal, dans une exposition, dans le bulletin municipal (ou tout autre support de communication), voire dans la presse locale. Les tirages sur papier réalisés et financés par le CMCL resteront sa propriété.

Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir obtenu l'autorisation des personnes identifiées ou des propriétaires des lieux privés reconnaissables sur la photo présentée. Ils sont les seuls responsables de tous les droits relatifs aux images qu'ils présentent. Les participants garantissent, en outre, que les clichés ne portent atteinte à la vie privée et au droit à l'image des personnes et des lieux privés photographiés.

Le CMCL de Toulaud décline toute responsabilité concernant des réclamations et/ou plaintes de personnes qui figureraient sur les photos ou images envoyées.

Néanmoins, afin que tous les participants puissent s'assurer du consentement des personnes photographiées (ou des propriétaires s'il s'agit de lieux privés), il est joint au présent règlement une autorisation pour l'utilisation de l'image (pages 6 et 7 du présent règlement).

Il est précisé que, si les personnes ne sont pas identifiables (de dos, trop loin...) ou s'il s'agit d'une photographie de groupe (prise dans un espace public sans individualisation d'une personne), l'obtention de cette autorisation n'est pas nécessaire.

Les organisateurs du concours ne pourront être tenus pour responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'erreur humaine, de problème informatique, technologique ou de quelque autre nature.

Le CMCL décline toute responsabilité en cas de perte, de détérioration ou de vol des clichés.

Le CMCL se réserve le droit, à tout moment, d'interrompre, de supprimer, de différer ou de reporter le concours et/ou d'en modifier ses modalités après information des participants si les circonstances l'exigent. Le règlement sera actualisé et mis à jour si besoin.

10. Acceptation du règlement

La participation au concours vaut acceptation du présent règlement par les concurrents. Tout manquement au présent règlement entraîne la disqualification du candidat.

Le présent règlement est disponible sur le site internet de la Commune.

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Je
soussigné(e) _____

Demeurant _____

A _____.

En ma qualité de mère/père/tuteur légal (rayer les mentions inutiles),

Autorise mon fils/ ma fille (rayer la mention inutile),

NOM / PRENOM _____

Né(e) le _____

A participer au concours photo **TOULAUD 2018** organisé par le CMCL de Toulaud.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement du concours photo.

Fait à _____ Le _____.

Signature

AUTORISATION DE LA PERSONNE PHOTOGRAPHIEE
SUR LA LIBRE UTILISATION DE SON IMAGE

Je soussigné(e) _____

Demeurant _____

A _____.

Autorise la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle j'apparais et suis reconnaissable ; ceci sur différents supports (écrits, électronique, audiovisuel, exposition) et sans limitation de durée.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'utilisation qui en sera faite dans le cadre du concours photo **TOULAUD 2018** organisé par le CMCL de Toulaud.

Je reconnais également que les utilisations éventuelles ne peuvent porter atteinte à ma vie privée, et, plus généralement, ne sont pas de nature à me nuire ou à me causer un quelconque préjudice.

Fait à _____ Le _____.

Signature de la personne photographiée

(écrire lu et approuvé)

signature du photographe

(écrire lu et approuvé)

AUTORISATION SUR LA LIBRE UTILISATION DE L'IMAGE D'UN LIEU PRIVE

Je soussigné(e) _____

Demeurant _____

A _____.

AUTORISE

Mlle/Mme/M. _____

A photographe et à utiliser la photographie de

Situé(e) _____
dans le cadre du concours photos **TOULAUD 2018** organisé par le CMCL de Toulaud.

J'autorise l'exploitation et l'utilisation de l'image représentant le lieu décrit ci-dessus par le CMCL de Toulaud, ceci sur différents supports (écrits, électronique, audiovisuel, exposition) et sans limitation de durée.

Fait à _____ Le _____

Signature du ou des propriétaire(s)

signature du photographe

(écrire lu et approuvé)

(écrire lu et approuvé)